

EXTRAIT DU REGISTRE

aux délibérations du conseil communal



Séance publique du 14 novembre 2022

Date de l'annonce publique : 04/11/2022

Date de la convocation des conseillers : 04/11/2022

Mode de participation

Présences	13	Jungen, Tom (bourgmestre) - Strecker, Erny (échevin) - Reding, Edy (échevin) - Ballmann, Bettina (conseillère) - Brix, Nadine (conseillère) - Carelli, Sandra (conseillère) - Fisch, Ernest (conseiller) - Flammang, Sandra (conseillère) - Klinski, Mi-reille (conseillère) - Lourenço Martins, Angelo (conseiller) - Michels, Daniel (conseiller) - Pompignoli, Fabrice (conseiller) - Stoffel, Wayne (conseiller) - Inglebert, Alain (secrétaire communal).
Visioconférence	0	Néant.
Procuration	0	Néant.
Absences	0	Néant.

Référence CC.2022-11-14 - 1.03

Point de l'ordre du jour 1.03

Objet **Motion relative à la modification du règlement relatif à l'octroi d'une prime de mobilité douce.**

Le conseil communal,

Considérant que par lettre du 3 novembre 2021, le conseiller communal du groupe Déi Gréng, M. Dan Michels, a proposé d'inscrire à l'ordre du jour de la séance du conseil communal du 8 novembre 2021 une motion relative à la modification du règlement relatif à l'octroi d'une prime de mobilité douce afin d'y intégrer également un taux social et l'achat de cycles d'occasion ;

Considérant que le traitement de cette motion fût reporté à une séance ultérieure du conseil communal, l'auteur de la motion acceptant notamment la proposition du bourgmestre de consulter préalablement les autres communes membres du syndicat intercommunal STEP qui, dans le but de mettre en place une politique de subvention commune, avaient établi le projet de subvention sur lequel est basé l'actuel règlement relatif à l'octroi d'une prime à la mobilité douce ;

Considérant que le collège échevinal propose de se prononcer sur la motion proposée par le groupe Déi Gréng préalablement au vote sur le nouveau règlement relatif à la promotion de l'utilisation rationnelle de l'énergie et à la valorisation des énergies renouvelables, tel qu'établi comme allégué ci-dessus ;

Vu l'avis du collège échevinal relatif à la motion proposée ;

Considérant que le collège invite le conseil communal à rejeter cette motion ;

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

Après délibération ;

Décide **par neuf (9) voix contre quatre (4) voix**

De ne pas adopter la motion, proposée par le groupe Déi Gréng, relative à la modification du règlement relatif à l'octroi d'une prime de mobilité douce afin d'y intégrer également un taux social et l'achat de cycles d'occasion.



En séance à Roeser, date qu'en tête.

POUR
EXPEDITION
CONFORME

(Suivent les signatures)

Roeser, le mardi 29 novembre 2022

Le bourgmestre,



Le secrétaire,

